

# communiqué

**À :** Tous les visiteurs et proches aidants des résidents

**DE :** Nancy Tavares, directrice des soins infirmiers et des programmes à la clientèle

**OBJET :** Nouvelles mesures à partir du 28 février 2022

**DATE :** Le 25 février 2022

---

Le MSSS a annoncé une série de mesure selon le plan de déconfinement. À partir du 28 février 2022 :

- 1- Un maximum de 10 visiteurs ou proches aidants peuvent accéder au milieu de vie avec accès aux espaces communs. Compte tenu des espaces restreints dans les chambres, afin de respecter la distanciation, un maximum de 2 visiteurs ou proches aidant peuvent accéder à la chambre.
- 2- À la salle à manger du 4<sup>e</sup>, un maximum de 10 visiteurs et proches aidants par résidents par table est autorisé. Compte tenu des espaces dans les salles à manger des unités de vie, la priorité des places assises est pour les résidents.
- 3- Tous les visiteurs et proches aidants doivent présenter leur preuve de CODE QR À CHAQUE VISITE. Votre présence sera prise à chaque visite ainsi que vos coordonnées afin de retracer de possibles cas contact.
- 4- Seulement les proches aidants ou les visiteurs pleinement vaccinés pourront entrer à la Résidence pour visiter un proche.
- 5- Vos effets personnels doivent être déposés dans un casier au salon du 4<sup>e</sup>. Vous devez vous prémunir d'un cadenas.
- 6- L'hygiène des mains doit être pratiquée dès l'entrée à la Résidence. Le port du masque et la distanciation physique restent obligatoires.
- 7- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19, vous ne pouvez vous présenter à la Résidence et vous devez, selon les recommandations de la Santé publique, procéder à un dépistage. Si votre résultat est négatif, mais que vous présentez tout autre symptôme d'**influenza**, ou d'une autre infection respiratoire, assurez-vous de respecter un délai de **5 jours après le début de vos symptômes avant de visiter le résident.**

# *communiqué*

- 8- Si vous-même êtes atteint de **gastro-entérite**, assurez-vous de respecter un délai de **48 heures après le dernier symptôme avant de visiter le résident.**

Nous vous rappelons que des casiers sont à la disposition des familles pour y insérer les effets personnels pour le moment de la visite. Il serait important qu'à la fin de votre visite, le casier soit vidé et que celui-ci ne reste pas barré avec votre cadenas jusqu'à la prochaine visite afin de permettre à tous les proches aidants d'avoir accès à un casier. **Prenez note qu'à partir du 1<sup>e</sup> mars 2022, lorsqu'il n'y aura plus de visiteurs présents, soit vers 22h30, les cadenas toujours présents seront coupés.**

Vous remerciant d'être nos partenaires dans la mise en œuvre des meilleures pratiques pour protéger les résidents.

NT/rb